cndp Commission nationale du débat public

15 décembre 2018

Les principes du Grand Débat

La Commission nationale du débat public est une **autorité administrative indépendante**, garante du droit à l'information et à la participation, créée il y a plus de 20 ans et disposant de l'expertise scientifique pour organiser des débats publics sur des sujets particulièrement délicats.
La Commission nationale du débat public a été saisie vendredi 14 décembre 2018 par le Premier Ministre pour une mission de conseil et d'expertise pour le Grand Débat qui doit être engagé début janvier. Il s'agit donc bien d'une saisine officielle d'une Autorité indépendante ce qui est un **gage de rigueur et de neutralité** de la démarche. La Présidente de la Cndp est personnellement chargée de ce débat, mais **il est préférable de mettre en avant l'institution.**

Les principes de la Commission nationale du débat public sont l'**indépendance**, la **neutralité** (aucun avis positif ou négatif n'est exprimé sur les positions, propositions ou projets), la **transparence** (tous les comptes rendus de réunion seront disponibles) et l'**équivalence** (la parole du "citoyen anonyme" a autant de poids que celle d'un haut dirigeant).
Il est important d'insister sur ce dernier point, la Cndp souhaite entendre celles et ceux qui se pensent comme de "simples citoyens" et relayer leur parole. Elle ira au devant de cette population.

Etre clair sur la répartition des responsabilités entre la Cndp et le Gouvernement :

1 - La Commission nationale du débat public a pour mission d'organiser et de restituer les conclusions du Grand Débat. Elle le fera en toute indépendance, en choisissant la méthode de débat et les modalités de restitution.
Elle veillera en particulier à ce que les réunions du Grand Débat ne soient en aucun cas des "**meetings politiques**", ni pour le gouvernement, ni pour la majorité, ni pour aucun parti politique. De même, le rapport de restitution de la Cndp sera totalement **apolitique**. Il ne contiendra en particulier aucune mention d'attaques personnelles qui auraient pu être prononcées pendant les débats.
Il est primordial de ne jamais laisser entendre que le Gouvernement pilote directement ou indirectement la méthode du débat. Il faut insister sur l'indépendance et la neutralité de la Cndp.

2 - Les responsabilités du Gouvernement sont :
- de clarifier les raisons qui l'ont amenées à proposer ce débat, et ce qu'il en attend : les sujets portés au débat par le Gouvernement ont été clarifiés (4 thèmes : transition écologique, fiscalité, Services publics et citoyenneté), il est encore nécessaire de préciser si le Gouvernement souhaite simplement "écouter" les attentes de la population ou co-élaborer des propositions de réponse à la crise actuelle.

- de préciser et s'engager clairement sur la manière dont il répondra à l'ensemble des attentes et propositions qui se sont exprimées.

Ce dernier point est absolument fondamental car **la défiance à l'égard de la sincérité du Gouvernement dans ses démarches participatives**, constatée lors de nos auditions préalables, est forte : trop de consultations, concertations, dont les participants ont le sentiment qu'elles n'ont servi à rien et que les décisions du Gouvernement n'en ont pas tenu compte.
Nous recommandons que le Gouvernement **s'engage à répondre par écrit, de manière argumentée et détaillée, à toutes les positions et propositions**, et qu'il publie ces réponses.
Nous recommandons également que les conclusions donnent lieu à des débats dans les diverses enceintes décisionnelles à l'échelon national comme local.
Nous déconseillons fortement de préciser publiquement avant le débat **les "lignes rouges",** c'est à dire les propositions que le Gouvernement refusera quoi qu'il advienne de prendre en compte, et plus encore les sujets dont il ne veut pas débattre. L'expérience de la Cndp lui permet d'affirmer qu'afficher une telle position avant l'ouverture du Grand débat en videra les salles ou en radicalisera plus encore les oppositions. Un débat qui ne permet pas d'aborder l'option zéro d'un projet, c'est à dire son abandon, est systématiquement un échec. Par contre, il ne vous sera jamais reproché de répondre négativement et de manière argumentée.
Nous déconseillons également très fortement d'utiliser les mots de **pédagogie, d'explication, ou tout autre terme** qui laisse à penser que les décideurs n'écoutent pas et se placent toujours dans une position de supériorité. Plus généralement, l'expérience de la Cndp permet d'affirmer qu'un débat public n'a jamais permis de faire de la pédagogie, ni "accepter" un projet. Il permet simplement d'informer.

Neutralité et écoute pendant le Grand Débat

Pendant le Grand Débat, les membres du Gouvernement comme les parlementaires doivent s'engager à adopter **une posture d'écoute active**.
Etre absents de toutes les réunions leur serait reproché. Ce serait une marque de dédain. Nous avons en effet analysé les discours développés par les premiers gilets jaunes anonymes qui se décrivaient tous comme de "simples citoyens" que le Gouvernement et les décideurs dans leur ensemble n'écoutent pas.
La posture d'écoute active implique de ne jamais prononcer de discours en ouverture, en clôture ou depuis une estrade, mais de répondre éventuellement aux questions posées. L'exercice sera particulièrement difficile compte tenu des risques forts d'interpellations virulentes.

Il est également probable que le Gouvernement et décideurs publics souhaitent prendre des décisions ou des positions pendant le Grand débat, sans attendre ses conclusions. Il est important de clairement **faire le lien entre ces décisions et le débat**, et de les argumenter. Nos concitoyens ne doivent pas en déduire que tout est décidé avant même les conclusions du débat.